

Partenariat Commission de l'océan Indien - Union européenne dans le domaine des énergies renouvelables

Lancement d'un projet de dessalement d'eau de mer par énergie solaire à Rodrigues

Rodrigues, 10 juillet 2017 – Dans le cadre du programme COI-ENERGIES, mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI) et financé par l'Union européenne (UE), un projet de dessalement d'eau de mer par l'énergie solaire a été lancé à Rodrigues (Maurice) le 10 juillet.

En présence de Louis Serge Clair, chef commissaire de l'Assemblée régionale de Rodrigues, SEM Gilles Huberson, Ambassadeur de France à Maurice, Carla Osorio, Chef de Coopération à la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice, de l'Union des Comores et de la République des Seychelles, Véronique Espitalier-Noël, chargée de mission de la COI, Abendra Patten, chargé de mission de l'Agence française de développement, Dominique Richard, représentant du Fonds français pour l'environnement mondial et des représentants des sociétés Quadran et Mascara, la cérémonie de lancement a été l'occasion de présenter concrètement le projet et ses objectifs.

La société Quadran, porteuse du projet, utilise une technologie novatrice dans le domaine du dessalement d'eau de mer, développée par la société Mascara. L'unité de dessalement en cours de démarrage, au contraire des unités jusqu'ici alimentées par des énergies fossiles comme le pétrole ou le gaz, sera, grâce à cette nouvelle technologie, alimentée par l'électricité produite par le soleil et ce sans batterie de stockage. La mise en place de cet équipement permettra d'apporter une réponse au problème que connaît Rodrigues quant à l'alimentation de sa population en eau potable, sans émission de gaz à effet de serre. Ce projet innovant est l'un des premiers projets de ce type développés dans le monde.

« Le projet lancé aujourd'hui illustre toute l'utilité et l'importance de notre action. La population et les acteurs économiques de nos pays en seront les premiers bénéficiaires. Nous contribuons ainsi concrètement à notre mission : promouvoir, avec le soutien de nos partenaires, le développement authentiquement durable de l'Indianocéanie », a déclaré Véronique Espitalier-Noël, chargée de mission de la COI.

Carla Osorio, Chef de Coopération à la Délégation de l'Union européenne, a rappelé l'appui de l'Union européenne dans le développement des énergies renouvelables pour agir notamment dans les domaines de l'eau et de la lutte contre la pauvreté. « *Ce projet est un exemple concret et innovant lié au développement durable. Il contribuera à satisfaire les besoins de la population en eau potable, tout en respectant l'environnement et en promouvant Rodrigues comme île écologique* », a-t-elle ajouté.

Ce projet fait partie de l'une des composantes du programme COI-ENERGIES qui vise à cofinancer des projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables dans les pays bénéficiaires du programme, à savoir l'Union des Comores, Madagascar, la République de Maurice et les Seychelles. Dix-sept projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à propositions. Ils sont cofinancés par l'Union européenne pour un montant de subvention de plus de 4,6 millions d'euros et sont portés aussi bien par le secteur privé que par le secteur public et par la société civile.

Le projet de dessalement d'eau de mer par l'énergie solaire lancé à Rodrigues est l'un de ces dix-sept projets retenus. Il est cofinancé par l'Union européenne et le Fonds français pour l'environnement mondial. La cérémonie de lancement a par ailleurs marqué une étape importante pour le programme COI-ENERGIES, puisqu'il s'agit de l'un des premiers projets de l'appel à propositions à être officiellement lancé.

L'Ambassadeur de France, Gilles Huberson, a quant à lui souligné l'action conjointe de la COI et de l'UE. « *Ces îles [de l'Indianocéanie] qui ont des points communs, doivent avoir des projets communs. L'engagement de la France se retrouve encore aujourd'hui, via le Fonds français pour l'environnement mondial, qui soutient l'innovation dans le domaine de la lutte contre les effets du changement climatique* », a-t-il déclaré.

Pour clore la cérémonie de lancement, Louis Serge Clair, Chef commissaire de l'Assemblée régionale de Rodrigues, a salué le partenariat mis en place et a procédé à la signature d'un accord pour la mise en œuvre du projet. Le Chef commissaire a mis en exergue les effets du changement climatique sur les territoires insulaires : « *Il est important de ne pas oublier les petites îles et leurs populations* ».

Notes aux éditeurs :

La Commission de l'océan Indien

Créée en 1982, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs, dont les énergies renouvelables. Résolument engagée en faveur du développement durable, la COI anime depuis plus de trente ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

commissionoceanindien.org  [commissionoi](https://www.facebook.com/commissionoi)  [commission-coi](https://twitter.com/commission-coi)

L'Union européenne

Premier contributeur mondial à l'aide au développement, l'Union européenne (UE) est aussi le premier partenaire au développement de la COI. Cette relation a débuté dès les premières années de la COI et s'est progressivement renforcée au fil des projets financés sur fonds européens. Depuis 2005, l'UE a financé 17 projets de coopération mis en œuvre par la COI pour un montant total de 156 millions d'euros des Fonds européens de développement. La contribution de l'UE au développement de la grande région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien est appelée à s'amplifier dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement couvrant la période 2015-2020. Consciente des spécificités insulaires, l'UE accompagne notamment la COI dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de la connectivité régionale, des pêches, de la lutte contre les effets du changement climatique ou encore de la préservation de la biodiversité régionale.

www.eeas.europa.eu/delegations/mauritius  [EUinMauritius](https://www.facebook.com/EUinMauritius)  [EUAmbMauritius](https://twitter.com/EUAmbMauritius)

Le programme COI-ENERGIES

Le programme COI-ENERGIES est mis en œuvre par la COI sur financement de l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros. Son objectif principal est de contribuer au développement durable des Etats membres de la COI en améliorant leur accès à des sources modernes, efficaces, fiables, diversifiées et renouvelables d'énergie saine et à des prix compétitifs. Les institutions nationales des Etats membres de la COI et les partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile et le secteur privé font partie des acteurs de ce programme. Celui-ci s'articule autour de cinq composantes :

1. Elaboration d'une stratégie régionale pour le développement des compétences et des institutions en matière d'énergies renouvelables, notamment à travers des stratégies adaptées aux petites îles et pouvant être élargies à l'échelle nationale.
2. Sensibilisation du grand public et particulièrement des jeunes, ainsi que des opérateurs économiques, des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, aux bénéfices des énergies renouvelables et aux bonnes pratiques d'efficacité énergétique.
3. Elaboration/amélioration du cadre réglementaire favorisant la production d'électricité d'origine renouvelable, incluant la disponibilité des données sur les ressources solaire et éolienne.
4. Co-financement de projets publics, privés ou communautaires de production d'électricité d'origine renouvelable.
5. Mise en place de normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments et de labels pour les appareils électriques.

commissionoceanindien.org/activites/energies/  [COI-Energies](#)

Contacts :

Unité de communication de la COI : communication@coi-ioc.org / Téléphone : (+230) 402 61 00

Pour en savoir plus sur cet évènement :

Commission de l'Océan Indien : Camille Martin, chargée de communication du programme COI-ENERGIES – camille.martin@coi-ioc.org

Délégation de l'Union européenne : Corinne Paya, chargée de presse et d'information – corinne.paya@eas.europa.eu